

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2024 à 20h30**

Présent-e-s :	Mme	Nicole ROEHRICH, Présidente
	Mme	Floriane SCHMIDT, Vice-présidente
	Mme	Aline JOLIAT SAULNIER, Secrétaire
	M.	Martin BARCELLINI
	Mme	Irina DI STEFANO
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Vincent FRIOT
	Mme	Fabienne HUTIN
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Christian MARTI
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	M.	Christian RUPP
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s :	M.	Félicien MAZZOLA
Absent-e-s :	-	-
Conseil administratif :	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme	Gina CLEMENT
Assiste :	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires des 23 avril et 14 mai 2024
3. Communications du Bureau
4. Communications des Commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 975 – Approbation des comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
7. P DM 966 - Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Confignon LC 18 111 sur la transparence dans la diffusion des objets politiques, questions et interpellations du Conseil municipal
8. DM 971 - Crédit d'investissement de CHF 930'000.- TTC pour les phases d'étude en vue de la rénovation et l'entretien de divers bâtiments du patrimoine communal entre 2024 et 2028
9. DM 972 - Crédit d'investissement de CHF 130'000.- TTC destiné aux études permettant de renouveler le pont des Marais (ouvrage d'art OA 2901) et aux inspections des autres ouvrages d'art de la commune
10. DM 973 - Acquisition des parts sociales de la coopérative COOFIFI pour un montant de CHF 80'000.-
11. Questions
12. Propositions individuelles et divers.

La **Présidente** ouvre la séance du Conseil municipal de Confignon à 20h33 en souhaitant la bienvenue à tous. Elle voudrait que cette dernière année de législature qui débute se passe sous le signe de la collaboration, de l'écoute et de la concrétisation des projets en cours. Pour sa part, elle souhaite être un soutien actif pour tous les élus, membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif. M. Mazzola étant excusé, 18 membres du CM sont présents ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

La **Présidente** demande si l'ordre du jour tel que proposé est accepté.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des 18 membres présents.

2. Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires des 23 avril et 14 mai 2024

Procès-verbal séance du 23 avril 2024

Mme von Gunten-Dal Busco souhaite, page 5, rectification de sa communication sur le CIV : « Avant de réaliser ces travaux, il avait été demandé **par** le Conseil d'examiner l'éventualité d'une mutualisation ».

Sous réserve de la modification demandée, le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 est approuvé par 16 oui et 2 abstentions.

Procès-verbal séance du 14 mai 2024

Mme Gabus-Thorens relève que page 8, la DM 974 (approbation des comptes 2023 de la Fondation pour la petite enfance) est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents. Aussi, il convient de mentionner que « Le Conseil municipal décide **à l'unanimité** [...] ».

Mme Uldry Frossard souhaite, page 6, 8^e §, rectification de sa réponse en ce qui concerne les mesures protectrices prises : « notamment l'interdiction aux poids lourds de plus de **3,5 tonnes** de passer sur le pont des Marais [...] ».

Sous réserve des modifications demandées, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 est approuvé par 17 oui et 1 abstention.

3. Communications du Bureau

La **Présidente** invite les élus à prendre part, après la séance, au traditionnel apéritif d'avant les vacances d'été. Elle communique les informations suivantes sur les affaires traitées par le Bureau :

- Voyage du CM à Zurich les 21/22 septembre : En fin de séance, M. Reverchon donnera des informations sur le programme du week-end.
- Le calendrier des séances du CM et des commissions jusqu'à la fin de la législature est disponible sur CMnet.
- Réception d'un courrier de la régie COGERIM, en date du 23 mai, adressé au président du CM. Il s'agit d'une plainte groupée contre les nuisances provenant du préau de l'école de Cressy, qui mettent à rude épreuve les habitants des alentours de la rue Edouard-Vallet. Le ton de la lettre est particulièrement menaçant et contient plusieurs revendications très concrètes. Une réponse a déjà été donnée et le dossier est entre les mains du Conseil administratif, pour suivi et actions à mener.
- Vision territoriale transfrontalière en 2050 : L'Association pour la sauvegarde de Confignon a fait parvenir au CM, pour information, son courrier adressé en date du 25 avril au Département du territoire, qui expose la prise de position de l'association sur la VTT 2050. Copie de ce courrier sera transmise aux élus après la séance.

4. Communications des Commissions

► **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann indique que la CCE s'est réunie le mardi 28 mai, conjointement avec la CFAS, pour examen des PDM 971, 972 et 973, qui sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Les rapports avec préavis de la commission ont été transmis le 12 juin.

En deuxième partie de séance, sans la CFAS, la CCE a discuté de la motion 211 pour l'établissement de grills publics sur le territoire de la commune. Le sujet n'ayant pas été épuisé, il sera repris lors de la prochaine séance, après quoi les membres de la commission en parleront auprès de leurs groupes.

La CCE se réunira le 20 août 2024 (et non le 3 septembre, comme prévu initialement), en séance conjointe avec la CDEE, en les locaux de la Fondation des Evaux. Le changement de date sera confirmé par l'administration.

► **Commission finances, administration et sécurité (CFAS)**

M. Francey indique que la CFAS s'est réunie 28 mai en séance conjointe avec la CCE, pour traiter les PDM 971, 972 et 973. Les trois rapports avec les préavis de la commission ont été transmis aux élus.

► **Commission aménagement et mobilité (CAM)**

Mme Stoffel, Vice-Présidente de la CAM, indique que la commission s'est réunie le 4 juin. A l'ordre du jour, l'examen de la PDM 972, ainsi que les avancées en ce qui concerne le PLQ des Cherpines et le PLQ du Vuillonex.

► **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

M. Reverchon indique que la CDEE s'est réunie le 28 mai. La commission a reçu les SIG sur les thèmes de l'énergie et des réseaux de chaleur ; ainsi que l'Office cantonal de l'eau pour une rétrospective et des explications sur les ilots de chaleur aux Cherpines et la gestion des eaux. Ce dernier sujet ayant déjà été discuté en commission en 2023, cela a permis de faire un suivi des dossiers en fonction des nouvelles choses qui apparaissent. Le rapport de la CDEE sur son activité en 2023 a été rédigé et il est donc disponible.

Enfin, comme annoncé par M. Kormann, la CDEE se réunira en séance conjointe avec la CCE le mardi 20 août prochain, à la Fondation des Evaux.

► **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare indique que la commission s'est réunie le mardi 21 mai. Au programme, le bilan des événements culturels 2023 et du 1er semestre 2024, avec des manifestations et des spectacles qui ont rencontré de beaux succès auprès du public ; ainsi que la présentation des événements qui se dérouleront durant le 2^e semestre 2024, tout aussi intéressants.

► **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

Mme Schmidt indique que pour des raisons personnelles, elle n'a pas préparé de rapport sur la séance de la commission, qu'elle fera lors de la prochaine réunion du CM.

► **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens indique que le Bureau de la FPE s'est réuni le 12 juin. Il a été discuté de diverses situations, notamment de l'organisation de la direction, suite au départ de la directrice, et du secrétariat-comptable dont la titulaire est en congé de maladie de longue durée. Nous avons fait le point sur le recrutement de la direction, et on y reviendra dans les communications du Conseil administratif.

Il a ensuite été question de la formation des groupes pour la petite enfance à Confignon. Nous nous retrouvons en effet confrontés à une situation où il n'y a pas assez de bébés, alors qu'habituellement nous devons plutôt gérer le manque de places. Il semblerait que ce soit une situation que vivent un certain nombre de communes. Nous travaillons donc pour remplir le groupe des bébés en collaboration avec les communes avoisinantes et la Ville.

► **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique qu'une séance du Conseil s'est tenue aujourd'hui. A l'ordre du jour, le suivi des dossiers courants présentés par Mme Fresnel de la régie BDD.

Un point était prévu pour la présentation, par l'ingénieur civil mandaté par la Fondation, de l'étude de l'état structurel de l'immeuble 7-9 Hutins. Le rapport qui nous a été présenté conclut que la structure n'est pas critique et que la situation n'est pas préoccupante, ce sont là de bonnes nouvelles.

Toujours pour ce bâtiment, nous avons discuté du dossier déposé par la Fondation pour participer au projet ELENA des SIG, financé par un fonds européen, pour un accompagnement des travaux en vue d'une rénovation énergétique. Seul l'immeuble 7-9 Hutins remplissait les conditions strictes pour participer au programme et il a été retenu. Dans un premier temps, nous allons pouvoir bénéficier d'un CECB+. Cela nous permettra d'avoir ensuite des aides complémentaires pour prendre une décision sur l'avenir de l'immeuble. Comme déjà indiqué, la Fondation est d'avis que le statu quo n'est pas souhaitable, que ce soit pour des raisons de confort des locataires qu'au vu des enjeux climatiques.

► **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le FMV ne s'est pas réuni.

► **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Bureau de la FE s'est réuni le 28 mai, pour discuter des comptes 2023 et de la présentation du projet de budget 2025, sujets qui ont ensuite été traités lors de la séance du Conseil du 11 juin.

Les comptes 2023 de la FE clôturent avec un excédent du compte de résultat d'un montant de CHF 149'560.-. Au regard du budget qui avait été voté, il apparaît que les revenus et les charges ont été respectivement inférieurs de 3,95% et 7,26%, les revenus représentant CHF 4'336'727.- et les charges CHF 4'187'167.-. De fortes économies de charges de fonctionnement ont été réalisées, principalement au niveau des charges du personnel et des charges de biens et services, dont le report des frais d'étude des bâtiments à rénover. Au niveau des revenus, on constate un retour à la normale de l'activité économique sur les redevances et les prestations d'utilisation et de services, ainsi que sur celles des locations. En parallèle, les recettes du nouveau parking ont été plus élevées qu'attendu. S'agissant des investissements de l'année, à noter la création de trois terrains de padel qui ont remplacé deux courts de tennis, ainsi que la nouvelle centrale photovoltaïque installée sur la toiture du bâtiment Belvédère. Les comptes 2023 ont été acceptés à l'unanimité.

Quant au budget 2025, qui n'est pas encore validé, il implique une nouvelle clé de répartition, celle-ci n'ayant pas été revue depuis de nombreuses années et ne correspondant plus aux usages du parc par les différentes communes. La discussion dure depuis plus d'une année, mais elle est bien avancée. Comme déjà annoncé, une augmentation de la contribution de Confignon est prévue dans le cadre du budget, qui devrait aussi s'accompagner d'une augmentation du droit de vote. Pour information, la séance conjointe de la CCE et de la CDEE prévue à la rentrée aura lieu aux Evaux pour une visite et une discussion autour des enjeux du parc.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Conseil du CIV s'est réuni le 10 juin pour la présentation du budget 2025, qui a été voté à l'unanimité. D'un montant de CHF 380'170.-, le budget 2025 est inférieur de CHF 10'000.- par rapport à 2024. Les augmentations concernent en particulier les jetons de présence des membres qui passent de CHF 40.- à CHF 100.- francs. La demande émanait du Conseil et le nouveau montant a été fixé suite à des comparaisons effectuées dans les trois communes. Autres postes en augmentation, l'électricité et l'entretien des équipements de sécurité et des machines. La part de Confignon au budget 2025 s'élève à CHF 41'010.-.

Le point a en outre été fait sur les différents dossiers en cours : l'étude sur la mutualisation, la révision des statuts et du règlement.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard, Maire, communique les informations suivantes :

- Le Secrétariat général a souhaité réorganiser la **gestion administrative du Conseil administratif**, pour décharger Mme Elena Giario et idéalement libérer du temps pour de nouveaux projets. Dès lors Mme Soheila Khaghani reprend la gestion du Conseil administratif jusqu'à la fin de la législature.

- **PLQ Cherpines** : Le Conseil administratif de Confignon a rendu à l'unanimité un préavis positif, sous réserve de 25 conditions. Des arbitrages sont en cours au niveau cantonal pour déterminer les éléments qui seront pris en considération. Une séance s'est tenue jeudi dernier avec le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers et les Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon.

Le Conseil administratif a également conditionné le démarrage des **PLQ de détails** aux éléments suivants : obtention d'un financement cantonal spécifique pour la construction, notamment, du groupe scolaire et de la crèche, au regard de la faible capacité financière de la Commune à investir ; établissement d'un plan de mobilité innovant et ambitieux en termes de durabilité pour l'ensemble du quartier à réaliser avant l'élaboration du premier PLQ, ainsi que demandé depuis presque 3 ans.

Une enquête publique aura lieu à la rentrée 2024, suivie du préavis du Conseil municipal. Cette étape ne permet pas encore la réalisation des immeubles, car l'élaboration d'un ou plusieurs PLQ de détails est nécessaire avant de pouvoir construire aux Cherpines.

- **Financement des Cherpines** : Le Conseil d'Etat a répondu à notre courrier du 15 février 2024 concernant le financement des équipements et infrastructures du quartier des Cherpines. Dans sa réponse, il fait d'abord référence aux différents fonds intercommunaux créés ces dernières années dans l'objectif de soutenir les communes qui se développent (FIDU et FIE). Il propose par ailleurs de mandater un prestataire externe pour travailler en collaboration avec notre expert financier, M. Moreno Sella, dans le but de consolider les chiffres d'ici à l'automne 2024. Le Conseil d'Etat précise que d'éventuels dispositifs d'aides additionnels pourront être étudiés sur la base de cette vision partagée. Il est également relevé que des discussions sont en cours entre l'ACG, le Service des affaires communales (SAFCO) et le Département des finances, pour faire évoluer le cadre légal et réglementaire et autoriser les communes à présenter des budgets déficitaires.

- **PL 13494 modifiant la loi générale sur les zones de développement** : Deux Conseillers administratifs de Plan-les-Ouates, députés au Grand Conseil, ont déposé un projet de loi visant à résoudre le cas spécifique de la **pièce D** destinée aux équipements culturels et sportifs des Cherpines, dossier qui court-circuite les négociations en cours entre les communes de Plan-les-Ouates et de Confignon. Le Conseil administratif a vivement réagi à cet objet politique et a écrit au Grand Conseil, pour demander à être auditionné lors de l'examen du projet de loi en commission.

- **GD Cherpines SA a confié un mandat** à plusieurs mandataires architectes, urbanistes et spécialistes du paysage, pour élaborer une esquisse qui pourrait alimenter les PLQ de détails. L'objectif de ce mandat est de pouvoir proposer des morphologies différentes de celles prévues dans le quartier du Rolliet. Les mandataires ont proposé une image test avec différentes morphologies d'immeubles et des césures vertes plus importantes. Un travail sur la circulation et le positionnement des parkings reste nécessaire.

- **PDCOM, Stratégie d'aménagement de la zone villas, Plan directeur pour chemins piétons** : Ces différents plans ont été approuvés par le Conseil administratif et ont été transmis au Canton pour examen technique. Lorsqu'on aura eu en retour l'avis du Canton, une résolution sera déposée auprès du Conseil municipal.

- **Mobilité et aménagements paysagers des rues et chemins** : Un appel d'offres a été lancé pour étudier de manière plus vaste l'ensemble des thématiques liées aux espaces publics, notamment la végétation, les réseaux, la circulation, l'éclairage public. Ainsi il sera possible de réaliser de manière coordonnée des travaux d'assainissement en les liant avec l'aménagement urbain. Des délibérations seront présentées pour les études, et les réalisations suivront. L'appel d'offres et l'adjudication sont en tous points conformes à la *loi cantonale sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine*, récemment adoptée par le Grand Conseil.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens, Conseillère administrative, communique les informations suivantes :

- **Mercredis aérés** : Nous étudions actuellement la possibilité de rejoindre, à la rentrée scolaire 2025/2026, les mercredis aérés déjà organisés par la Mairie de Bernex. Tous les parents des enfants scolarisés l'an prochain de la 1P à la 7P ont reçu un sondage, afin de connaître l'organisation des familles et leurs éventuels besoins de garde pour les mercredis, ainsi que leur intérêt pour cette solution.
- **La population senior** sera invitée par courrier personnel à participer durant l'automne à des rencontres menées par un mandataire spécialisé, pour connaître de manière approfondie les besoins de la population en âge AVS (logement, santé, loisirs, etc.). L'objectif est de pouvoir adapter les prestations fournies, d'agir de manière pertinente dans la planification du logement seniors dans les nouveaux quartiers et de renforcer les pratiques de prévention contre l'isolement.
- **Fondation pour la petite enfance** : La procédure de recrutement pour le **remplacement de la direction** multi-sites est toujours en cours. Le Conseil de fondation se réunira la semaine prochaine pour valider l'engagement de la personne finalement sélectionnée. Une **gestionnaire administrative RH** a débuté son activité à la FPE le 1^{er} avril 2024, venant ainsi compléter le secrétariat-comptable dont le taux d'activité ne permettait plus d'absorber la charge de travail, notamment après l'élargissement de la Fondation à Aire-la-Ville.

Informations RH

Entrées en fonction au 1^{er} juin 2024 de :

- Mme Grazianna Riccardi en qualité de coordinatrice des actions sociales de proximité, à 70%, au sein du pôle social. Elle sera en charge plus particulièrement des actions collectives et communautaires impliquant la population senior et la jeunesse, de l'accompagnement des associations communales, ainsi que de l'encouragement de l'activité physique et de l'organisation de manifestations notamment sportives.
- M. Theo Lopes en qualité de nettoyeur à l'école de Confignon, à 50%.
- **Mesures suite à l'audit RH** : Le personnel de la commune a été convié à une séance le 13 juin, pour présentation d'un tableau de suivi des mesures proposées par le mandataire qui a réalisé l'audit RH. Il a été question des mesures déjà prises et de celles en cours et à venir.

Agenda culturel de l'été

Samedi 22 juin :	Fête de la musique au bord de l'Aire
Jeudi 4 juillet :	Théâtre au parc de la Mairie « Citoyen Marat »
Mercredi 14 août :	Cinéma en plein air à Confignon avec le film « La Tresse »
Jeudi 15 août :	Cinéma en plein air à Cressy : « Complètement cramé »
Dimanche 15 septembre :	Spectacle « Dans les branches », au bord de l'Aire dans le cadre de l'exposition intercommunale « Ephémère et Durable ».

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative, communique les informations suivantes :

- **Trophée SIG de la Transition Energétique 2024** : Le 30 mai dernier, la commune de Confignon s'est vu remettre ce prix SIG dans la catégorie « collectivités publiques », qui honore les entités ayant mis en œuvre des actions permettant des économies importantes d'énergie. Les actions mises en avant portaient sur l'optimisation de l'éclairage public et des bâtiments, mais c'est bien pour l'ensemble des actions 2023 et son engagement en 2024 que la Commune s'est vue récompensée (remplacement des circulateurs dans les installations de chauffage, installation d'économiseurs d'eau, sensibilisation auprès de la population avec les visites villas et les séances d'information PAC et PV). En plus d'être une vitrine pour communiquer sur nos actions, ce Trophée SIG est une reconnaissance de la volonté et du soutien politiques de la part du Conseil administratif et du Conseil municipal.
- **Le corbeau freux** s'est installé dans les villes et les villages, là où il se sent à l'abri de certains prédateurs. Malheureusement la nidification de cette espèce engendre des nuisances sonores très

importantes. A Confignon, une colonie s'est notamment installée dans le petit bois de Pontverre. Des mesures d'effarouchement sont possibles depuis peu de temps au moyen de pistolets d'alarme. Après la période de nidification, la Commune procédera à l'enlèvement des nids et actionnera dès janvier des tirs d'effarouchement pour inciter cette espèce à nicher sur des sites plus éloignés des zones d'habitation. L'effarouchement par des faucons avait été envisagé, mais cette solution n'a pas pu être mise en œuvre.

- **Moustique tigre** : Comme annoncé le 19 janvier 2024 à la Commission environnement de l'ACG, l'OCAN a été désigné pour le suivi du moustique tigre et les conseils pour sa gestion. Le moustique tigre colonise le canton depuis 2019. Une gestion adéquate des espaces extérieurs peut faire une différence énorme dans sa progression. La lutte contre le moustique tigre passe par la neutralisation de ses sites de ponte, qui se trouvent toujours dans des milieux artificiels (accumulation d'eaux stagnantes dans des bacs en plastique, en béton, etc.). Les milieux naturels ne sont pas concernés.

Au vu de la distribution du moustique tigre à Genève en 2023, la lutte contre cette espèce est impérative à grande échelle dans les communes où l'implantation est déjà significative ; c'est le cas à Confignon. Aussi, une information a été faite à la population via le site internet communal et par voie d'affiches. Les sacs de routes et grilles - qui sont des lieux de ponte privilégiés - seront traités trois fois l'an par des professionnels au moyen d'un larvicide spécifique, ciblé et biodégradable, produit qui a été acquis par l'OCAN et est offert aux communes concernées.

- **La 3^e édition du nettoyage citoyen intercommunal des bords de l'Aire** aura lieu le mercredi 18 septembre 2024, de 13h30 à 17h00. L'information sera prochainement communiquée via le site web et les réseaux sociaux et un court article sera publié dans le Conf'lien de début septembre. Le parcours est inchangé par rapport à celui de l'année dernière.

- **La rampe d'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite** est en cours de réalisation. Le béton a été coulé et il ne reste plus qu'à installer la main-courante. L'accès à la Mairie sera ainsi conforme aux normes d'accessibilité PMR.

- **Le mur en pisé aux abords de la Mairie** sera restauré cet été, durant le mois de juillet, ce qui permettra d'enlever la bâche qui le recouvre depuis plusieurs années. Pour rappel, le mur avait été protégé d'une bâche car ses angles et la face côté parc avaient été fortement endommagés par la pluie battante. Une solution a été trouvée pour crépir uniquement la face côté parc. La face côté promenade des Réveries étant bien conservée, elle gardera son aspect initial en pisé.

6. P DM 975 – Approbation des comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Mme von Gunten-Dal Busco présente la délibération accompagnant les comptes de la Fondation du logement ainsi que le rapport d'activité administratif et financier de l'exercice 2023. C'est la deuxième année complète où une unique régie, BDD & Cie, s'occupe de notre parc immobilier. Le Conseil de fondation en est très satisfait, car de n'avoir qu'un seul interlocuteur permet de gagner énormément en efficacité. Le rapport d'activité mentionne le détail des fiches d'immeubles, l'état au 31 décembre 2023, ainsi que l'état locatif et les charges d'intérêts ; il y a aussi, pour chaque immeuble, le montant des travaux exécutés et un commentaire général de la régie.

Quelques chiffres clés sur les comptes 2023. Le compte de résultat présente un excédent de revenus de CHF 833'615.92 ; le bilan au 31.12.2023 présente à l'actif et au passif un montant de CHF 58'912'101.53 ; les revenus s'élèvent à CHF 2'515'155.19, composés en grande partie des loyers pour un montant de CHF 2'483'870.75, étant précisé qu'en 2022 la réévaluation des immeubles avait permis la comptabilisation d'un revenu supplémentaire de CHF 9'363'029.50. S'agissant des charges 2023, on constate qu'elles sont stables par rapport à 2022. Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 989'929.76, soit un montant supérieur de CHF 160'000.- par rapport à 2022, en raison notamment d'une plus importante rénovation d'appartements, de frais liés à l'entretien courant des immeubles et à la consommation énergétique, ainsi qu'aux honoraires d'audit du mandataire Signa-Terre.

Quant aux charges financières composées des charges d'intérêts, il n'y a pas de dépréciation contrairement à 2022 où il avait été procédé à la réévaluation des immeubles. Ainsi que déjà indiqué, le

bilan au 31.12.2023 présente à l'actif et au passif CHF 58'912'101.53. L'actif est composé uniquement de patrimoine financier, 96% de l'actif correspondant aux immeubles détenus par la Fondation, soit CHF 56'380'000.-. La prochaine réévaluation est prévue pour l'exercice 2027 et d'ici-là, la valeur des immeubles ne devrait pas changer. Les comptes 2023 et le rapport d'activité administratif et financier ont été validés à l'unanimité par les membres du Conseil de fondation.

La Présidente ouvre le débat après avoir rappelé que s'agissant d'une fondation communale, il n'y a pas de vote sur l'entrée en matière.

M. Tournier s'exprime pour VdG, qui souhaite que l'on engage une réflexion sur les moyens dont dispose la Fondation pour mener à bien sa mission, s'agissant de la rénovation du 7-9 Hutins, de la transition climatique et ultérieurement des nouveaux quartiers. Pour ces raisons, il propose un renvoi en commission des finances.

M. Barcellini indique qu'il recommande également un renvoi en commission des finances où il souhaite que l'on aborde des questions liées aux nouveaux quartiers, à la gouvernance, à des éléments financiers (renouvellement des loyers, rentabilité, réinvestissement) et enfin, au 7-9 Hutins, dossier sur lequel il voudrait plus de transparence.

M. Eugster fait remarquer que les comptes sont bouclés et qu'on ne peut dès lors pas les renvoyer en commission ; on doit soit les accepter, soit les refuser.

La Présidente précise que l'on a la possibilité de les renvoyer en commission pour en discuter plus largement. Elle demande qui est d'accord pour un renvoi des comptes 2023 de la Fondation du logement en CFAS.

Le renvoi en CFAS de la P DM 975 est accepté, par 13 oui et 5 oppositions.

7. P DM 966 - Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Confignon LC 18 111 sur la transparence dans la diffusion des objets politiques, questions et interpellations du Conseil municipal

La Présidente demande s'il y a des oppositions à l'entrée en matière de cette nouvelle délibération. Constatant des oppositions individuelles, elle propose d'ouvrir le débat en donnant la parole aux dépositaires, MM. Barcellini et Reverchon, après quoi chaque groupe pourra s'exprimer.

M. Barcellini explique pourquoi la modification du Règlement du Conseil municipal lui tient à cœur. « Nous avons parfois des avis divergents – rappelle-t-il – mais je pense que nous avons surtout des avis convergents concernant la démocratie et la confiance que les citoyens doivent avoir en leurs institutions. Nous avons souvent parlé de sujets tels que l'exposé des motifs, qui est parfois insatisfaisant ; il y a aussi depuis 3-4 ans la question des réponses apportées aux différents courriers adressés au Conseil municipal, on discute le fait de les publier ou non, ce n'est pas très clair et ça crée des fois des distorsions qu'on ressent comme des injustices. Il s'agit de clarifier ces sujets à froid et non dans le chaud des débats. »

« Je rappelle que la proposition de délibération vise à une plus grande participation des citoyens dans les affaires de la commune, et donc à une plus grande transparence. C'est pourquoi nous rappelons des articles de la LIPAD ayant pour but de favoriser la libre formation de l'opinion et la participation à la vie publique : l'article 18 dit que dans la mesure du possible, les communes utilisent des technologies modernes pour la diffusion de l'information et la publication des objets politiques ; l'article 22 précise que les objets discutés en plénière des Conseils municipaux sont portés à la connaissance du public par des moyens appropriés. »

« Quatre mesures sont proposées : la diffusion sur le site internet de la commune de tous les objets politiques, y compris l'exposé des motifs ; la diffusion des procès-verbaux sur internet et qu'on n'ait pas à devoir les demander à la Mairie ; une règle claire pour les réponses aux courriers des citoyens ; enfin, une plus grande information sur les objets politiques traités en séance par le Conseil municipal. »

« Il s'agit de quatre propositions de modifications consensuelles, parce que nous partageons tous les mêmes valeurs de base. Nous proposons un vote sur le siège, mais nous serions d'accord de renvoyer la

proposition de délibération en commission, pour en discuter. »

La Présidente remercie M. Barcellini et invite les représentants des groupes politiques à s'exprimer successivement.

M. Tournier s'exprime pour VdG. Il considère le Règlement du Conseil municipal très important pour le bon fonctionnement de l'institution. Aussi, sa modification exige une réflexion globale et cohérente, et non des modifications partielles ou ponctuelles. VdG est favorable à une amélioration de la communication, qui nécessite d'ailleurs quelques moyens, mais par une refonte globale du Règlement. Pour ces raisons, VdG n'entre pas en matière.

M. Eugster indique que LC rejoint les réflexions de VdG et n'entre pas en matière.

M. Francey signale que le PLR n'entre pas en matière sur cette proposition de délibération. Il pense qu'il aurait peut-être été préférable d'avoir au préalable des discussions avec tous les groupes ou que le dépôt d'une motion aurait été plus approprié, si on veut revoir le Règlement.

La Présidente confirme qu'en cas de non entrée en matière manifestée par l'un des votants, c'est la voix individuelle qui prédomine. Elle propose donc de voter sur l'entrée en matière de la P DM 966.

L'entrée en matière pour la P DM 966 est refusée par 7 oui, 10 oppositions et 1 abstention.
--

[Suspension de séance entre 21h25 et 21h30]

8. DM 971 - Crédit d'investissement de CHF 930'000.- TTC pour les phases d'étude en vue de la rénovation et l'entretien de divers bâtiments du patrimoine communal entre 2024 et 2028

La Présidente invite les présidents des commissions qui ont procédé à l'examen de la DM à s'exprimer.

M. Kormann indique que pour l'examen de ce crédit par la CCE, une présentation a été faite par l'administration, avec explications sur l'exposé des motifs et le développement du projet par M. Nicolas Roiron, Mme Anna Moroni et M. Olivier Morand. La présentation se référait au mandat de Signa-Terre, entreprise spécialisée dans le monitoring énergétique des parcs immobiliers. Selon l'audit réalisé en 2021, un certain nombre de priorités et de stratégies ont été proposées dans cette tranche d'investissement. A relever que c'est exactement pour ce genre de soutien que nous avons mandaté Signa-Terre.

La plupart des questions des membres de la CCE, détaillées dans le rapport de commission, ont reçu des réponses satisfaisantes. Aussi, c'est à l'unanimité qu'un préavis positif a été voté par les membres de la commission, qui recommandent au Conseil municipal l'acceptation de ce crédit pour les phases d'étude en vue de la rénovation et l'entretien de divers bâtiments du patrimoine communal entre 2024 et 2028.

M. Francey donne lecture du rapport de la CFAS, adressé aux élus en vue du vote de ce soir, indiquant notamment que les commissionnaires ont obtenu des informations complémentaires de la part de l'administration communale. Selon un audit effectué par la société Signa-Terre, bureau d'architecture basé à Genève, la moyenne estimée des investissements liés à la rénovation et à l'entretien du patrimoine communal s'élevait à CHF 1'000'000.- l'an sur une période de 30 ans comprise entre 2021 et 2050. En raison du retard pris, le service technique de la commune a revu les chiffres et lissé la planification des travaux. On atteint donc un montant de CHF 1'250'000.- en moyenne par année sur une période allant de 2023 à 2048. A noter que le chiffre moyen d'1 million de francs ne prenait pas en compte les crédits d'étude et était échelonné de 2021 à 2050 (cf. tableau figurant dans le rapport).

Les bâtiments concernés par ce crédit d'étude sont l'école de Confignon, la Mairie, la Maison de Paroisse à côté de l'église, ainsi que la Salle communale et annexe (crèche). Le coût total des travaux et des honoraires est estimé à CHF 10'093'435.-.

Un commissionnaire a demandé si les futurs panneaux solaires amèneraient des revenus supplémentaires (revente d'électricité) à la commune, mais aucune étude n'a encore été effectuée dans ce sens.

Si les travaux ne sont pas effectués, le crédit d'étude voté devra être amorti en une fois. En cas de réalisation des travaux, le crédit d'étude de CHF 930'000.- sera intégré aux crédits de réalisation demandés par bâtiment ou type de travaux. Le total estimé de CHF 10'093'435.- sera amorti sur 30 ans, à savoir un total de charges annuelles de CHF 336'433.-.

Au vu des montants, la Commune devra certainement contracter un emprunt pour la réalisation des travaux. Sur 50% du total du coût du projet, soit environ 5 millions, à un taux théorique de 2%, cela représenterait une charge d'intérêt de CHF 100'000.- par an.

Au niveau des charges d'exploitation, ces travaux devraient permettre de réaliser des économies de charges sur le chauffage, l'électricité et l'entretien courant.

M. Francey conclut en indiquant que les membres de la CFAS ont préavisé favorablement, à l'unanimité, la DM 971.

La Présidente ouvre le débat.

Mme Hutin s'exprime pour VdG, qui approuve ce crédit d'investissement pour les phases d'étude des bâtiments qui sont au cœur de la vie de Confignon. Ces travaux seront un atout pour réaliser des économies d'énergie et de coûts, et pour le confort de chacun.

M. Mottier s'exprime pour DC. Il est convaincu que l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux doivent être traités avec une planification et un investissement réguliers sur les prochaines années. Concernant cette demande de crédit d'étude, il relève qu'il y a une différence entre le coût estimé pour les travaux sur les quatre prochaines années et l'estimation qui a servi de base pour le calcul des honoraires. DC propose d'accepter cette demande de crédit.

La Présidente propose de passer au vote et demande qui accepte le crédit d'investissement CHF 930'000.- objet de la DM 971.



Législature 2020-2025

Délibération N° 971

Séance du Conseil municipal du **18 juin 2024**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 930'000.- TTC POUR LES PHASES D'ÉTUDE EN VUE DE LA RÉNOVATION ET L'ENTRETIEN DE DIVERS BÂTIMENTS DU PATRIMOINE COMMUNAL ENTRE 2024 ET 2028

Vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) ;

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu l'adoption par le Conseil d'Etat en décembre 2020 du Plan directeur de l'énergie (PDE), suivi en avril 2022 de l'adoption des modifications réglementaires concernant l'application de la loi sur l'énergie, résolument orientée vers la transition énergétique et climatique en réduisant la consommation d'énergie par 3,5 ;

Vu que l'une des quatre priorités du Plan directeur de l'énergie est d'optimiser et rénover les bâtiments afin de viser l'efficacité pour tous les bâtiments ;

Vu que les collectivités publiques, et tout particulièrement les Communes, sont en première ligne pour donner l'exemple et stimuler leur population résidente à agir concrètement à une réduction conséquente de sa consommation d'énergie ;

Vus les engagements pris par le Conseil municipal et le Conseil administratif depuis 2012 (PDE) de s'acheminer vers une Société à 2000 watts ;

Vu les trois Principes directeurs signés par le Conseil administratif dans les objectifs Cité de l'énergie 2022-2026 :

Réduire au maximum les impacts environnementaux et climatiques, notamment par une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂, (...)

Augmenter l'efficacité énergétique de ses installations par des mesures concrètes et exemplaires dans ses domaines d'influence (...)

Promouvoir le recours aux énergies renouvelables par une augmentation de leur utilisation et de leur production dans ses installations (...)

Vu les objectifs spécifiques mentionnés dans les mesures Cité de l'énergie 2022-2026, de viser notamment à un taux de rénovation annuel de 2% du bâti existant (et de 4% du bâti municipal) selon les objectifs PDE ;

Vu l'audit sur l'ensemble des bâtiments communaux réalisé par Signa-Terre ;

Vu que les divers travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments sont prévus au plan des investissements 2024-2027 ;

Vu l'appel d'offres conforme aux AIMP effectué par l'administration ;

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 28 mai 2024

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 28 mai 2024

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. De procéder aux phases d'étude, soit l'avant-projet, projet, demande d'autorisation de construire et appels d'offres, en vue de la rénovation et l'entretien de divers bâtiments du patrimoine immobilier communal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 930'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 930'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 971 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.
--

9. DM 972 - Crédit d'investissement de CHF 130'000.- TTC destiné aux études permettant de renouveler le pont des Marais (ouvrage d'art OA 2901) et aux inspections des autres ouvrages d'art de la commune

La **Présidente** invite les présidents des commissions qui ont procédé à l'examen de la DM à s'exprimer.

Mme Stoffel, Vice-Présidente de la CAM, indique que lors de la séance pour l'examen de la délibération, l'administration a présenté différentes variantes pour la rénovation du pont des Marais, étant donné qu'on ne sait pas encore quels types de véhicules auront l'autorisation de passer sur le futur pont.

La commission a préavisé favorablement, par 6 oui et 1 abstention, la DM 972. En indiquant néanmoins qu'elle souhaite qu'une présentation intermédiaire en cours de travail d'étude soit faite, de manière à valider la variante qui s'avèrera probante au regard du futur réseau viaire ; avant donc de terminer les études et d'arriver au crédit de réalisation sur lequel il n'y aura plus de modification possible.

M. Kormann indique que la CCE s'est également penchée sur ce crédit d'investissement. M. Jean Paupert a présenté les différents projets, avec un amendement oral qui devait être présenté ce soir par écrit.

Les membres de la commission ont relevé que ce crédit d'étude doit donner l'occasion d'étudier plusieurs variantes, sur lesquelles nous pourrions ensuite revenir. La commission s'est aussi attachée à l'historique du projet, en particulier aux relations avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qui avait bloqué le projet il y a une dizaine d'années. A ce propos, des garanties ont été fournies à la CCE par rapport à la nouvelle position de la CMNS sur ce dossier.

Compte tenu de toutes les explications reçues, les membres de la CCE ont voté, à l'unanimité, un préavis favorable pour ce crédit d'étude et de frais d'inspections, assorti de l'amendement présenté.

Mme von Gunten-Dal Busco explique que l'amendement proposé concerne le 4^e §, page 1 de la DM, qu'il est proposé de modifier de la manière suivante, suite à un contrôle préalable de la délibération effectué par le SAFCO :

« Vu que le crédit d'investissement de CHF 490'000.- voté en 2012 pour le remplacement du Pont des Marais, DM 625, a été clôturé avec un non dépensé de CHF 430'936.60, ».

M. Francey donne lecture du rapport de la CFAS suite à l'examen du crédit objet de la DM 972, qui concerne deux montants : CHF 10'000.- sont prévus pour l'inspection de tous les ponts et passerelles enjambant l'Aire sur la commune de Confignon ; CHF 120'000.- sont destinés à l'étude pour le pont des Marais.

Le rapport mentionne l'amendement proposé en commission. En effet un montant de CHF 59'623.-, sur le crédit de CHF 490'000.- voté en 2012, DM 625, avait été dépensé à l'époque, sans qu'il y ait eu de retour de la part de l'administration. Ces dépenses ont été amorties dès 2012 et le crédit d'investissement est à ce jour à zéro, selon confirmation reçue du SAFCO.

Le coût total du renouvellement du pont des Marais a été retenu à CHF 1'320'000.- et donc les honoraires ressortent à CHF 264'000.- (20% du coût de l'ouvrage).

La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, la DM 972 avec l'amendement proposé par l'administration.

M. Mottier relève que la reconstruction du pont des Marais nécessite le rehaussement du tablier et le redimensionnement de sa largeur. DC souhaite que l'impact sur l'environnement soit le plus faible possible et qu'une solution de mobilité douce soit privilégiée. Il a été convenu que la solution envisagée sera partagée en commission avant de passer à la phase de projet de l'ouvrage. DC soutient ce projet et propose d'accepter cette demande de crédit.

M. Kormann s'exprime pour VdG et relève que certains arguments qui ont été présentés en séance à la CAM ne semblent pas fondés. Il s'agit notamment de la nécessité pour les pompiers volontaires d'intervenir rapidement et en ligne directe depuis la caserne communale, et que ce serait là une exigence légale. Or, le seul temps d'intervention en cas d'incendie décrit dans les règlements cantonaux figure dans le « concept de sécurité d'incendie » cantonal. Dans ce règlement, le temps d'intervention est fixé selon

deux catégories : les pompiers professionnels sont appelés à être sur zone en 10 à 15 minutes, selon les zones considérées par le plan cantonal ; les pompiers volontaires ont un temps d'intervention prévu entre 30 et 45 minutes, selon les zones. Ce qui signifie que l'exigence qui nous a été présentée de faire passer au moins un camion de pompiers sur le pont des Marais, est une exigence de confort et non une exigence légale.

En outre, VdG s'associe aux membres de la CAM pour demander qu'une présentation intermédiaire en cours d'étude soit faite au Conseil municipal, de façon à pouvoir prendre en compte le rapport cantonal sur les circulations du réseau viaire, rapport qui aurait dû être disponible mais qui a pris du retard. D'ici-là il sera accessible et cela permettra de faire des choix en toute connaissance de cause des exigences cantonales et en ce qui concerne les dimensions et gabarit du futur pont des Marais. De manière générale, VdG serait plus favorable aux variantes qui se concentreraient plutôt sur les mobilités douces.

Mme Uldry Frossard se dit surprise par les informations communiquées par M. Kormann, qui selon elle ne sont pas complètes. Elle indique qu'elle reviendra sur l'exigence temporelle d'intervention faite aux sapeurs-pompiers avec des informations complémentaires. En cas d'incendie, on espère tous une intervention la plus rapide possible, et peu importe que ce soit du SIS ou des pompiers volontaires.

La Présidente propose de passer au vote et demande qui accepte le crédit d'investissement de CHF 130'000.- objet de la DM 972.



Législature 2020-2025

Délibération N° 972

Séance du Conseil municipal du **18 juin 2024**

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 130'000.- TTC DESTINE AUX ETUDES PERMETTANT DE RENOUELER LE PONT DES MARAIS (OUVRAGE D'ART OA 2901) ET AUX INSPECTIONS DES AUTRES OUVRAGES D'ART DE LA COMMUNE

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'état de vétusté critique de l'ouvrage d'art OA 2901 « Pont des Marais » et du rapport d'inspection réalisé en 2019 par l'Office cantonal du génie civil,

Vu les demandes successives de l'Office cantonal du génie civil en date du 18.07.2022, puis du 13 juin 2023 et enfin du 21.03.2024 de faire réaliser des inspections sur les ouvrages d'art propriété de la commune de Confignon,

Vu que le crédit d'investissement de CHF 490'000.-, voté en 2012 pour le remplacement du Pont des Marais (DM 625), a été clôturé avec un non dépensé de CHF 430'936.60.-,

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 28 mai 2024,

Vu le préavis favorable de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 4 juin 2024,

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 28 mai 2024,

Vu l'exposé des motifs comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'accepter le lancement des études pour le renouvellement du Pont des Marais et de faire réaliser les inspections exigées par l'Office cantonal du génie civil sur les ouvrages d'art propriété de la commune de Confignon,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 130'000.- TTC, destiné à son financement.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 130'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 972 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.
--

10. DM 973 - Acquisition des parts sociales de la coopérative COOFIFI pour un montant de CHF 80'000.-

La Présidente invite les présidents des commissions qui ont procédé à l'examen de la DM à s'exprimer.

M. Kormann indique que la CCE a procédé à l'examen de la délibération. Derrière l'acquisition des parts sociales de la coopérative, il y a possibilité pour la commune de louer des locaux complémentaires pour notre voirie dans le futur quartier des Cherpines. C'est une opportunité à saisir pour pouvoir, dès la construction des premiers bâtiments de la zone considérée comme industrielle, réserver une petite partie des locaux à louer, soit un local de stockage et cinq emplacements de parking couverts. C'est important en prévision des besoins futurs et, à ce propos, il y a d'autres questions qu'il faudra aborder et qui sont : *comment est-ce qu'on gère la voirie, qui devra quasiment doubler les services apportés à la population ?*

Conformément aux statuts de la coopérative, pour entrer dans ce projet, il faut acheter des parts pour pouvoir louer des locaux qui, sinon, seront loués à d'autres. C'est donc une bonne opportunité et, compte tenu des besoins futurs, les membres de la CCE ont voté, à l'unanimité, un préavis positif recommandant au Conseil municipal l'acceptation de l'acquisition des parts sociales de la coopérative COOFIFI.

M. Francey indique quelques chiffres mentionnés dans le rapport de commission, suite à l'examen en CFAS de la délibération. En plus de l'acquisition des parts sociales pour un montant de CHF 80'000, il faut prendre en considération les estimations des futurs loyers imputables à la commune, pour ces locaux et parkings dans le nouveau quartier des Cherpines, au bénéfice de notre service des entretiens extérieurs, à savoir :

- CHF 28'980.- HT par an pour les dépôts fermés de 241,5 m² en sous-sol (soit CHF 120.- HT/m²/an) ;
- CHF 9'600.- HT par an pour les 5 parkings (soit CHF 160.- HT/place/mois) ;
- Le montant total est estimé à CHF 38'580 HT par année.

Au vu des explications reçues, les membres de la commission ont préavisé favorablement, à l'unanimité, la DM 973.

M. Barcellini dit avoir compris durant les discussions en commission que le besoin de locaux répond à des demandes à court terme, que les surfaces seront utilisées dès le premier jour. Se posait aussi la question de la revente des parts. Néanmoins sur un plus long terme il faudra se poser des questions sur les besoins futurs et où les prévoir, car en commission il n'a pas été dit que ce sera dans la même coopérative. C'est un point à reprendre.

M. Kormann reprend la parole pour VdG, qui considère que de manière générale c'est positif d'avoir sur le territoire de notre commune des entreprises qui désirent promouvoir le système de coopérative. La

seule autre coopérative comparable à Genève, c'est la coopérative du bâtiment ARCOOP aux Acacias. C'est un endroit avec une cour intérieure et beaucoup d'éléments créatifs et artistiques, et une pépinière de projets qui ont été mis en place. A souligner que le montant de CHF 80'000.- investi n'est pas perdu, il existera dans nos comptes. Et si d'aventure on décidait de construire un centre de voirie et qu'on n'avait plus besoin de louer ces locaux, il nous serait rendu si on se retirait de la coopérative. VdG est sensible aussi au fait que le système de coopérative a prouvé (comme à Vieusseux qui existe depuis les années 30) qu'il permet de sortir de certains phénomènes spéculatifs. La démarche de COOFIFI est intéressante, car elle permet de proposer à des PME et à de plus petites entreprises des locaux et des outils de travail et de production à des prix qui restent stables sur les années. Pour toutes ces raisons et en signe d'encouragement pour le système coopératif, VdG soutient ce projet.

La Présidente propose de passer au vote et demande qui accepte la DM 973 pour l'acquisition des parts sociales de la coopérative COOFIFI pour un montant de CHF 80'000.-.



Législature 2020-2025

Délibération N° 973

Séance du Conseil municipal du **18 juin 2024**

Acquisition des parts sociales de la coopérative COOFIFI pour un montant de CHF 80'000.-

Vu le Plan directeur de la zone industrielle et artisanale des Cherpines adopté par le Conseil d'Etat le 9 mai 2018 ;

Vu la planification communale des équipements publics sur le secteur des Cherpines ;

Vu les besoins des Services de la voirie et espaces verts de la commune de disposer de locaux de stationnements et de dépôts en complément du CIV ;

Vu l'intérêt prépondérant de la commune de Confignon d'être coopérateur de la COOFIFI dans la cadre du développement de la zone industrielle des Cherpines ;

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 28 mai 2024 ;

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 28 mai 2024 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité qualifiée

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'acquérir xxx % des parts sociales de la coopérative COOFIFI pour un total de CHF 80'000.-.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 80'000.- destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. Vu la nature de cette acquisition, celle-ci ne donne pas lieu à amortissement.

5. D'autoriser le Conseil administratif à recourir à l'emprunt pour CHF 80'000.- afin de financer cette acquisition.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 973 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.

11. Questions

La Présidente constate qu'il n'y a pas de questions écrites et demande s'il y a des questions orales.

M. Barcellini dit avoir été surpris par le préavis du Conseil administratif concernant les Cherpines, notamment parce qu'il y est fait plusieurs fois référence et insisté sur le respect de la loi. Il croit avoir compris que le règlement des Cherpines devait prendre le dessus sur la loi, et il ne comprend pas l'intérêt des rappels aux quatre articles de loi.

➤ **Mme Uldry Frossard** revient aux explications données en séance de la CAM, où il a été question en détail du préavis du Conseil administratif. Dans les différents éléments, il y a une seule demande de modification pour supprimer la mention d'un article de la LGZD (Loi générale sur les zones de développement) dans le règlement. On a effectivement demandé l'application de la loi générale sur les zones de développement, et de supprimer cette mention dans le règlement du PLQ Cherpines. C'est assez technique. On doit maintenant discuter avec le Canton. Comme déjà dit, il y a eu le COPIL avec le Conseil d'Etat et on a fait part de nos remarques. Ils ont tenu compte de certaines de nos remarques, mais en séance COPIL il n'est pas possible d'aborder en détail toutes les questions. De ce fait, Mme Séverine Pastor, Cheffe de projet du PLQ Cherpines, vient à Confignon pour en discuter avec le Conseil administratif le 27 juin et on re-questionnera le Canton sur cet élément-là. A ce stade il n'est pas possible de donner d'autre réponse.

➤ **Mme Gabus-Thorens** ajoute que d'un point de vue purement juridique, la loi prévoit une possibilité. Le règlement ne déroge pas à la loi, mais il fait usage ou non de cette possibilité.

M. Marti dit avoir été abordé par des habitants, notamment ceux du chemin des Etroubles où il y a un problème de sortie de chemin qui est dangereux. Le problème avait été traité par pétition il y a 3 ans. Il voudrait savoir où ça en est, parce qu'effectivement l'endroit est dangereux. D'autre part, l'usage du chemin de Sur-le-Beau qui est en-dessous n'est visiblement pas autorisé aux habitants du chemin des Etroubles, qui voudraient savoir s'il y a dérogation ou si en cas de contrôle, il est fait preuve de souplesse.

➤ **Mme Uldry Frossard** répond qu'en effet les habitants du chemin des Etroubles ne peuvent pas circuler sur le chemin de Sur-le-Beau et qu'il n'y a pas de dérogation possible pour le moment, la question avait déjà été examinée. L'aménagement du carrefour entre la route de Chancy et le chemin des Etroubles est relativement conséquent, vu que la route du Grand-Lancy est concernée. Et comme c'est une route cantonale, la Commune doit travailler avec le Canton, lequel a proposé d'intégrer cette problématique dans la grande étude sur l'aménagement de la route du Grand-Lancy. L'étude a bien avancé, des variantes seront proposées à l'automne et il y a encore eu une séance, cet après-midi sauf erreur, entre les communes et le Canton, avec proposition de venir sur place pour voir dans quelle mesure on peut activer des solutions plus rapides. Ensuite, il y aura encore la problématique des financements avec des projets d'agglo et les délais de réalisation. Mme Uldry Frossard indique qu'elle sera en mesure de donner plus d'éléments cet automne.

M. Marti souhaite poser une autre question ayant trait à la sécurité. Il y a des endroits dans la commune, surtout en cette saison, où les haies ne sont pas taillées et empiètent sur le trottoir. Il a été questionné sur cette problématique et il a aussi été témoin d'un presque accident parce qu'on ne pouvait pas passer sur le trottoir. Il voudrait savoir si des contrôles sont effectués et quelles incitations sont faites auprès des propriétaires pour qu'ils entretiennent leurs haies.

➤ **Mme Uldry Frossard** répond que la Police municipale contrôle régulièrement les haies sur les rues et chemins communaux. Pendant tout ce mois, il y a une campagne spécifique pour le contrôle des haies. Si

les APM constatent des situations dangereuses pour la circulation, ils contactent le propriétaire et leur demandent de faire le nécessaire pour tailler la haie. Le service des extérieurs fait aussi des contrôles et les nouveaux collaborateurs sont sensibilisés à ce problème. Sans oublier que tout un chacun peut appeler la Police municipale afin qu'elle intervienne, s'il constate des situations dangereuses.

M. Marti indique qu'en passant sous le pont de l'autoroute après les récentes fortes crues, il a constaté qu'un coup de bélier dans les canalisations avait déplacé de 4-5 mètres la plaque de la bouche d'égout. Il l'a bien sûr remise en place, car le risque d'accident (par exemple pour un vélo arrivant sans lumières) était important, surtout que la nuit commençait à tomber. Il demande si des contrôles sont effectués notamment après des épisodes de fortes pluies.

➤ **Mme von Gunten-Dal Busco** répond qu'il n'y a pas de contrôles systématiques faits dans toutes les rues. Mais quand les services communaux ou les APM constatent quelque chose, ils le font remonter à l'administration qui fait le nécessaire. Bien sûr en cas de grosses pluies on est plus attentifs, mais il n'est pas possible de faire un ratissage de toutes les rues. Si un citoyen remarque quelque chose d'inhabituel qui n'a manifestement pas encore été relevé, il est important d'alerter la Police municipale ou l'administration.

➤ **Mme Uldry Frossard** indique que lors des inondations, Confignon a été épargné par rapport à Plan-les-Ouates ou d'autres communes, mais les sapeurs-pompiers de Bernex-Confignon sont intervenus toute la soirée et pendant la nuit sur Plan-les-Ouates. Il ne faut donc pas hésiter à appeler les pompiers si on constate des situations anormales ou dangereuses.

M. Reverchon a constaté sur les parcelles de la Fondation du logement que des orchidées ont été coupées. Par rapport à la biodiversité, il y a aussi des arbres qui meurent. Il demande qui s'occupe de conserver le patrimoine arboré sur les parcelles de la Fondation.

➤ **Mme von Gunten-Dal Busco** répond que la Fondation a la maîtrise de ses parcelles et de ce qui s'y plante. Mais il n'y a pas de stratégie d'arborisation des parcelles. Il y a quelques années il y a eu à Cressy le cas d'un arbre qui était en mauvais état et avait dû être abattu. La régie s'était alors occupée de la plantation d'un nouvel arbre. C'est au cas par cas.

M. Reverchon indique avoir été interpellé par un habitant de la commune concernant la situation des poids lourds sur le chemin des Grands-Champs. Est-il vrai que les poids lourds sont maintenant autorisés à passer par ce chemin pour accéder à la zone industrielle ? Est-ce que le Conseil administratif a écrit un courrier concernant cette utilisation par les poids lourds ? Et un agrandissement est-il prévu pour que les poids lourds avec remorque puissent tourner ?

➤ **Mme Uldry Frossard** souhaiterait que les questions de ce type soient plutôt posées en séance de commission, car les services techniques sont plus à même d'y répondre. S'agissant du chemin des Grands-Champs, elle peut y répondre vu qu'elle a reçu une dizaine d'appels durant la journée à ce sujet. Il y a interdiction de circulation pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur ce chemin, mais effectivement des camions ont circulé ces derniers jours sur le chemin des Grands-Champs, un chemin rural, étroit, sans visibilité, et c'est vraiment problématique pour la sécurité que des camions y circulent.

Par conséquent, nos services s'en sont préoccupés et la Police municipale est intervenue auprès des entreprises sur le chantier. Il a été rappelé qu'il était interdit de circuler sur ce chemin pour accéder à la zone des Cherpines. Les services techniques ont aussi appelé le Canton pour savoir ce qu'il en était. A priori le Canton a donné son autorisation de circulation de chantier. On a encore vu récemment l'Office cantonal des transports pour discuter de cette problématique, étant donné que le Conseil administratif avait décidé de fermer ce chemin au transport individuel motorisé. L'OCT n'y était pas favorable, ils veulent garder cet accès pour aller sur le chantier de la zone des Cherpines. On est donc en discussion avec l'OCT. Vu que c'est un réseau secondaire communal, l'interdiction de circulation reste de la compétence de la Commune. Aussi on a demandé un plan de mobilité au Canton pour toute cette zone de chantiers. Nous sommes en train d'effectuer à nouveau des comptages, on surveille cette zone et on en discutera en Conseil administratif avec de nouveaux éléments.

M. Friot indique que plusieurs habitants ont remarqué qu'un grand nombre de véhicules qui traversent le village mettent un niveau sonore qui semble largement au-delà des limites autorisées. Est-ce que des contrôles sont envisagés, par exemple par des radars ?

➤ **Mme Uldry Frossard** répond qu'à sa connaissance les nouvelles technologies pouvant détecter le niveau de bruit ou le nombre d'occupants dans une voiture sont utilisées dans d'autres communes. Pour Confignon, nos techniciens sont plus à même de répondre à cette question, qu'elle invite à poser en séance de commission.

12. Propositions individuelles et divers

- **Mme Di Stefano** indique qu'en visitant le site du Registre du commerce, elle a pu remarquer que les données relatives à la Fondation du logement de Confignon ne sont pas à jour. **Mme von Gunten-Dal Busco** répond qu'effectivement des démarches administratives restent à faire.
- **M. Francey** se dit déçu par la faible participation à l'invitation du 11 juin dernier de l'Aéroport, qui avait organisé à l'intention de la commune de Confignon une présentation de ses services de sécurité avec visite. C'était très bien organisé et intéressant. Il y avait sept personnes présentes en tenant compte des membres du Conseil administratif.
- **M. Reverchon** propose de parler dans le Confi'lien du corbeau freux, de la lutte contre le moustique tigre ou les chenilles processionnaires. Il pense qu'il est utile de sensibiliser la population et de communiquer sur les actions à mener.

Proposition de programme pour le week-end du 21/22 septembre à Zurich (par M. Reverchon)

- *Départ le samedi matin par train vers 8h00 avec arrivée à Zurich un peu plus de 3 heures après*
- *Logement au Seefeld Hotel, près du Jardin botanique et des lacs*
- *Repas de midi*
- *L'après-midi visite de l'entreprise EAWAG à Dübendorf, qui s'occupe de la gestion et valorisation des eaux usées*
- *Moment libre*
- *Apéritif et repas du soir*
- *Le dimanche, balade et trajet en télécabine sur les hauteurs de la ville de Zurich*
- *Repas de midi dans un restaurant typique du coin*
- *Retour à l'hôtel pour prendre les bagages et retour à Genève.*

M. Reverchon précise que tout n'est pas encore entièrement planifié :

- Il demande que ceux qui n'ont pas encore répondu au sondage – pour confirmer leur présence ou dire qu'ils ne peuvent pas participer – veuillent bien le faire dès que possible, c'est important pour la réservation de la chambre
- A l'heure actuelle, il y a 18 participant-e-s
- Il demande que ceux qui disposent d'un abonnement demi-tarif le lui indiquent
- Et que ceux qui ont un régime particulier (végétarien ou autre) le fassent savoir par e-mail
- Il confirme que la visite se déroulera en français.

La Présidente remercie M. Reverchon de ces informations et propose s'il y a des questions, d'en parler pendant l'apéritif. Elle souhaite à tous un très bel été et lève la séance à 22h20.



Nicole ROEHRICH
Présidente



Aline JOLIAT SAULNIER
Secrétaire